

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026
COMMUNE DE VILLENAUXE-LA-GRANDE

La réunion a débuté le 10 mars 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame CARPANESE Barbara.

Membres présents :

Madame BUTTARD Christine
Madame CARPANESE Barbara
Monsieur CHAUTARD Cédric
Madame CROUZET Réjane
Monsieur DEFOSSÉ Michaël
Monsieur FRANCOIS Eddie
Madame GARNIER Bernadette
Monsieur GUERIN Alain
Monsieur GUERINOT Damien
Madame GUINOT Gilberte
Monsieur HAMELIN Eric
Madame LEGRAS Nicole
Madame LEREDOTTE Sylvie
Monsieur MATHIAS Jean Yves
Monsieur POULLEAU Jérémy
Monsieur VAN DER LINDEN Philippe

Membres absents représentés :

Monsieur BERGER Damien	Pouvoir donné à M GUERINOT Damien
Monsieur CARIO Léo	Pouvoir donné à M DEFOSSÉ Michaël
Madame NIELLEZ Florence	Pouvoir donné à Mme LEREDOTTE Sylvie
Madame TORCHET Elise	Pouvoir donné à M POULLEAU Jérémy

Membres absents :

Madame DEHAND Véronique
Madame OUDARD Chantal
Monsieur OUDARD Kevin

Secrétaire de séance : Madame LEGRAS Nicole

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2026 n'appelant pas d'observation a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

2026_13 - Budget Communal - Approbation du compte financier unique 2025
2026_14 - Budget Communal - Affectation de résultat de l'exercice 2025
2026_15 - Budget annexe de la Maison Médicale - Approbation du compte financier unique 2025
2026_16 - Budget annexe de la Maison Médicale - Affectation de résultat de l'exercice 2025

- Questions diverses : Mme OUDARD demande des précisions sur les points suivants :

- 1) chapitre 21 – dépenses d'investissement
- 2) RAR

- 3) Subventions aux associations ;
- 4) Maison médicale

2026_13 - Budget Communal - Approbation du compte financier unique 2025

Madame Garnier présente la note de synthèse et les comptes du CFU du budget général de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le CFU enrichi par le trésorier de Nogent sur Seine,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

CFU Commune 2025		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	2 068 843.34	2 430 893.67	+ 362 050.33
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		707 792.15	+ 707 792.15
	Excédent global			+ 1 069 842.48
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	255 531.02	815 213.05	+ 559 682.03
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	- 453 366.90		- 453 366.90
	Excédent global			+ 106 315.13
Restes à réaliser au 31 Décembre	Investissement	366 205.44	135 752	- 230 453.44
Résultats cumulés (y compris RAR)				945 704.17

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes du CFU ainsi rapportés.

Mme le Maire sort de la salle du conseil.

Pas de question.

19 voix pour

1 non-participant : Mme CARPANESE Barbara

Après délibération le conseil municipal a approuvé les comptes du CFU ainsi rapportés.

2026_14 - Budget Communal - Affectation de résultat de l'exercice 2025

Mme Garnier présente les comptes de l'affectation de résultats.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget de la commune comme il suit :

Le compte financier unique (CFU) fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	453 366.90 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	707 792.15 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de	559 682.03 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	362 050.33 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	366 205.44 €
En recettes pour un montant de :	135 752.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

- 453 366.90 (déficit 2024)
+ 559 682.03 (excédent 2025)
- 230 453.44 (déficit RAR)

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 124 138.31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	124 138.31 €
---	--------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	945 704.17 €
---	--------------

Pas de question.

20 voix pour

Après délibération, le conseil municipal valide les affectations de résultats comme présenté in-supra.

2026_15 - Budget annexe de la Maison Médicale - Approbation du compte financier unique 2025

Madame Garnier présente la note de synthèse et les comptes du CFU du budget annexe de la Maison Médicale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le CFU enrichi par le trésorier de Nogent sur Seine,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

CFU Maison Médicale 2025		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	20 019.92	94 053.99	+ 74 034.07
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		36 680.60	+ 36 680.60
	Excédent global			+ 110 714.67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	56 135.36	66 853.65	+ 10 718.29
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	- 66 556.26		- 66 556.26
	Déficit global			- 55 837.97
Restes à réaliser au 31 Décembre	Investissement	0	0	0
Résultats cumulés (y compris RAR)				54 876.70

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes du CFU ainsi rapportés.

M. GUERRIN fait remarquer qu'il y a une erreur de calcul à la page 3 de la note de synthèse du CFU de la maison médicale.

Effectivement, il a été omis de reporter la somme de 0.37 € à l'article 75888 au sein du tableau récapitulatif. Cela sera corrigé dans la note de synthèse.

Il ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi la maison médicale perdure alors que le budget annexe présenterait un déficit sans l'apport financier de la commune.

Mme GARNIER lui répond qu'il a participé en sa qualité de conseiller municipal aux réunions préparatoires portant création de la maison médicale, laquelle devait initialement prendre la forme d'une SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires).

La commune s'attache à louer les locaux de la maison médicale, le départ du docteur Somaï l'ayant pénalisé. L'arrivée du docteur SID AHMED va créer une nouvelle synergie et relancer l'attractivité de la maison médicale.

Mme le Maire sort de la salle du conseil.

18 voix pour

1 abstention : M. GUERIN Alain

1 non-participant : Mme CARPANESE Barbara

Après délibération le conseil municipal a approuvé les comptes du CFU ainsi rapportés.

2026_16 - Budget annexe de la Maison Médicale - Affectation de résultat de l'exercice 2025

Mme Garnier présente les comptes de l'affectation de résultats.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget de la Maison Médicale comme il suit :

Le compte financier unique (CFU) fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	66 556.26 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	36 680.60 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de	10 718.29 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	74 034.07 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement :

- 66 556.26 (déficit 2024)
+ 10 718.29 (excédent 2025)
0 (excédent RAR)

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 55 837.97 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	55 837.97 €
---	-------------

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	54 876.70 €
---	-------------

Pas de question.

20 voix pour

Après délibération, le conseil municipal valide les affectations de résultats comme présenté in-supra.

Questions diverses

Madame OUDARD demande des précisions sur les points suivants :

- 1) Chapitre 21 - dépenses d'investissement
- 2) RAR
- 3) Subventions aux associations
- 4) Maison Médicale

Questions écrites – Demande d'annexion au procès-verbal Conseil municipal 27/02/2026

Madame le Maire,

Empêchée pour des motifs personnels, je ne pourrai assister à la séance du Conseil municipal.

En ma qualité de conseillère municipale d'opposition, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-13 du Code général des collectivités territoriales, qui garantit à tout membre du Conseil municipal le droit d'être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes questions écrites relatives aux documents budgétaires présentés.

Je vous remercie d'en donner lecture en séance et de bien vouloir annexer intégralement le présent courrier ainsi que les réponses apportées au procès-verbal de la séance.

1. Chapitre 21 – Dépenses d'investissement

Le montant total indiqué est de 99 563,91 €, tandis que les postes détaillés représentent 76 912,04 €, soit un écart de 22 651,87 €.

Je vous remercie de préciser, poste par poste, à quoi correspond cette différence.

2. Restes à réaliser (RAR)

Un solde de 230 453,44 € est mentionné.

Je demande la communication du détail exhaustif de ces Restes à Réaliser afin de connaître précisément les engagements concernés.

3. Maison médicale – Produits spécifiques (chapitre 773)

Un montant de 37 324,01 € est inscrit en 2024.

Je vous remercie d'en préciser la nature exacte.

Par ailleurs, je sollicite une présentation distincte et détaillée faisant apparaître :

- le montant des loyers et charges encaissés,
- les charges de fonctionnement,
- le remboursement des deux emprunts (capital et intérêts),
- le coût du secrétariat ainsi que l'impact du loyer gratuit accordé depuis octobre,

afin de permettre au Conseil municipal d'apprécier avec exactitude le coût réel annuel de la maison médicale pour la commune.

4. Subventions aux associations

Il est fait état d'une baisse globale de 5 000 €.

Je vous remercie de préciser les associations concernées ainsi que les motifs ayant conduit à cette décision.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Oudard Chantal
Conseillère municipale

Réponses apportées en séance du conseil municipale

Budget principal :

- 1) **Chapitre 21** les dépenses d'investissement mentionnées au CFU s'élèvent à **99 563.91 €**. Dans la note de synthèse ont été listés les principaux investissements, à savoir :
 - Acquisition du terrain près de la salle des fêtes : **20 000 €** ;
 - Changement de la chaudière à la salle des fêtes : **33 979.51 €** ;
 - Installation d'équipements aux abords du Pumptrack : **7 363.09 €**
 - Changement du carrelage de la bibliothèque : **11 343.74 €**
 - Acquisition de matériels informatiques et imprimantes pour le local du médecin **4225.70 €** ;

Ce qui représente **un sous-total de 76 912.04 €**.

Pour plus de détails, les autres investissements sont les suivants :

A l'article 2184 : Achat de matériel de bureau et mobilier pour le médecin : **3766.05 €**

A l'article 2188 :

- Achat d'ordinateurs pack claviers : **3914.02 €**
- Achat de 3 débroussailleuses : **3157.80 €**
- Achat de radiateurs pour la bibliothèque : **2241.66 €**
- Achat de tente de camping pour le centre aéré : **1206.75 €**

- Achat d'un frigo pour le centre d'accueil des mineurs : **299.99 €**
- Achat d'une caméra pour les activités du centre d'accueil des mineurs : **649 €**
- Achat d'un bac à soupe pour la cantine : **571.20 €**
- Achat de blocs de secours pour l'école : **708 €**
- Achat de poteaux place de la mairie : **638.40 €**
- Achat de bâches de rechange pour les barnums : **1470 €**
- Achat de filets de sport pour le city parc : **2880 €**
- Achat de décorations de Noël : **1149 €**

Soit un total de 22 651.87 €

2) Demande de précision sur les restes à réaliser (RAR)

	RAR Dépenses	RAR Recettes
OP 104 Cimetière	16 878	
OP 110 Ilot de fraîcheur	12 300	10 140
OP 2401 Plan LED	135 760	58 000
OP 4000 Menuiserie école	175 274.66	65 392
OP 4001 Eglise de Dival	13 349.70	
OP 4052 Travaux divers		2 220
OP 972 Acquisition de matériels	12 643.08	
	366 205.44	135 752

3) Subventions aux associations

Associations	Subvention accordée en 2024	Subvention accordée en 2025
ADMR	0	200
Alliance Foot Villenauxe	800	800
APE de la Noxe	Pas de demande	0
Badboxe Loisirs	Pas de demande	500
Cercle Amical Pongiste Romilly Villenauxe	600	200
Comité des fêtes de Dival	1000	1000
Comité des fêtes de Villenauxe	5500	Pas de demande
Conseil municipal jeunes	150	Pas de demande
Dynamic Dance	2000	1800
Dynamic Variations	2000	1800
Foot jeunes Villenauxe	600	600
Image Club de Villenauxe	900	500
Jouelejeu	400	400
La Fraternelle	8000	8000
La Main à la Pat'	1500	1500
La truite de Villenauxe-la-Grande	400	400
Les amicalistes	0	0
Noxe amitié	350	350
Scrabble Loisir Villenauxe	200	200
Tennis Club Villenauxe-la-Grande	1700	1700

USV Basketball	2000	1800
USV Gymnastique	2000	1800
USV Section rando	450	450
Sport Aventure Nogentais 10	500	500
Croix Rouge française	Pas de demande	500
Restos du cœur	Pas de demande	500
TOTAUX	31 050	25 500

4) Maison Médicale : demande de précision sur les produits spécifiques

4-1) Nature du produit spécifique au chapitre 773 en 2024 pour un montant de 37 324.01 € : Il s'agissait d'écritures de régularisation effectuées à la demande de la DGFIP afin de faire ressortir la TVA.

4-2) Présentation séparée faisant ressortir le montant des loyers, des charges encaissées en 2025

Loyers encaissés des professionnels de santé	22 756.85
Charges encaissées versées par les professionnels de santé (engie et ménage)	6 296.77
	= 29 053.62
Charges à caractère général	=15 714.90
Electricité	10 326.91
Maintenance	3 315.41
Petits équipements	1 231.88
Eau et assainissement	219.11
Frais bancaire	61.69
Réseaux	560
Charge financière : intérêt des emprunts	4 305.02

4-3) Remboursement des emprunts en capital et des intérêts

2 emprunts en cours :

- **L'acquisition du bâtiment : Prêt de 250 000 € auprès du Crédit mutuel**, pour une durée de 15 ans. Capital restant dû au 31 décembre 2025 : 91 344.05 €, il reste encore 5 ans à rembourser (soit novembre 2030)
- **Les travaux : Prêt de 650 000 € auprès du crédit agricole**, pour une durée de 16 ans. Capital restant dû au 31 décembre 2025 : 430 896.49 €, il reste encore 11 ans (soit octobre 2036).

Intérêts remboursés en 2025 : 4 305.02 €

Capital remboursé en 2025 : 55 217.46 €

Dépôts et cautionnement reçus : 917.90 €

4-4) Coût du secrétariat ainsi que l'impact du loyer gratuit accordé depuis oct 2025.

Loyer du local 950 € et 200 € de charges = 1150 €

Salaire et charges de la secrétaire 28 H/semaine : 2086 € par mois

La première année l'ARS accorde une subvention de 25 035 € couvrant le salaire et les charges patronales.

Mme CROUZET estime qu'il n'est pas « correct » d'être absent au conseil municipal lors du débat des questions diverses posées par le conseiller absent.

M. GUERINOT ajoute que le code général des collectivités territoriales n'impose pas au conseil municipal de répondre aux questions lorsque la personne est absente au conseil municipal.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

Madame LEGRAS Nicole
Secrétaire de séance



Madame CARPANESE Barbara,
Maire

